

Comprendre le projet de développement du territoire

Le PDT est une feuille de route pour l'aménagement et le développement du territoire d'accueil de Cigéo. Ce document, voulu par l'État vise à créer autour de Cigéo, un environnement propice à la réussite du projet, au dynamisme du territoire et à la qualité de vie de ses habitants.



64 projets

38 actions

à réaliser sur la période 2020-2024 : aménagements préalables à la construction de Cigéo et actions d'accompagnement économique. (**Axe 1** et **Axe 2**)

26 orientations prospectives

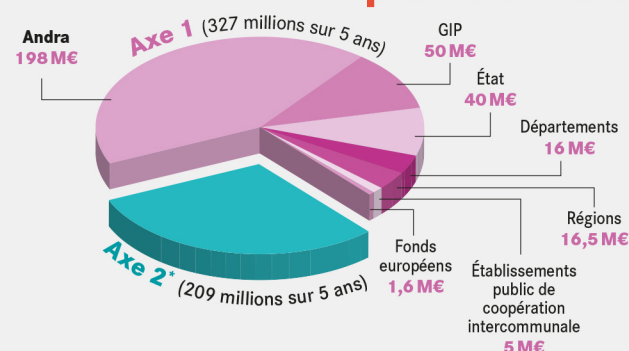
à approfondir et finaliser d'ici à l'autorisation de création de Cigéo : services à la population, valorisation du patrimoine bâti et paysager, création de filières d'excellence... (**Axe 3** et **Axe 4**)

24 signataires

- État** : Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, préfet de la région Grand-Est, préfet de la Meuse - préfet coordinateur du projet Cigéo
- Collectivités locales** : communes de Bure, Mandres-en-Barois, Saudron ; communauté de communes et d'agglomérations (EPCI) cf. carte ci-dessus ; départements de la Meuse et de la Haute-Marne ; région Grand-Est
- Groupements d'intérêt public (GIP)** : GIP Haute-Marne et GIP Objectif Meuse
- Opérateurs** : Orano, EDF, CEA, Andra
- Chambres consulaires** : CCI Meuse/ Haute-Marne, chambre d'agriculture Haute-Marne, chambre d'agriculture Meuse, chambre des métiers et de l'artisanat Haute-Marne, chambre des métiers et de l'artisanat Meuse



+ de 500 M€ de financements prévisionnels



Les financements des **Axe 3** et **Axe 4** seront précisés à compter de l'autorisation de création du projet Cigéo